

# **Compte rendu Assemblée Générale**

## **Centre social et culturel Georges Brassens**

### **Mardi 14 juin 2011**

A 18h30 l'association accueille les participants autour d'un apéritif convivial.

A 19h Maryse Lepagnot, Présidente de l'association a ouvert la séance. Sont présents à la tribune :

- Maryse Lepagnot présidente de l'association
- Gérard Robert trésorier de l'association
- Monique Daniau secrétaire de l'association
- Alexandre Saumonneau directeur du centre social
- Michel Rotrou, commissaire aux comptes

**La présidente donne lecture du rapport moral.** (voir en annexe les documents d'assemblée générale).

**Ensuite le trésorier présente le rapport financier.** En conclusion de celui-ci il précise qu'un rendez-vous a été sollicité auprès de la municipalité et qu'il aura lieu le 29 juin à 14h30.

**Le commissaire aux comptes donne lecture de son rapport sur les comptes de l'année 2010.** Il certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultats des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice.

Il précise qu'en l'état actuel de la situation financière de l'association, obérée par les déficits cumulés au 31/12/2010, les déficits inscrits aux budgets 2011 et 2012 font peser un doute sur la pérennité de l'entité ; si celle-ci devrait s'avérer compromise, l'application des règles et principes comptables français dans un contexte normal de poursuite des activités, concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer inappropriée.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, je n'ai pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les rapports soumis aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels. Il précise qu'il n'a jamais eu à remettre en cause depuis son élection en 1994 les comptes de l'association.

En substance, le commissaire aux comptes met en place une procédure d'alerte, au niveau de la présidence, du bureau et du conseil d'administration et de la présente assemblée générale : les déficits consécutifs risquent de mettre en péril la pérennité de l'association. Si la situation est compromise par des charges accrues ou/et des baisse de subventions, il y aura obligation d'aller plus loin dans la mesure, jusqu'à la liquidation de la structure.

Pour remédier à cet état des choses, les mesures envisagées sont de deux ordres :  
des mesures internes afin de déterminer des sources d'économies ;  
des mesures externes dans la recherche de soutiens financiers auprès de partenaires externes.

Le conseil d'administration a présenté au commissaire aux comptes en détail les mesures envisagées lors de son conseil d'administration du 24 mai 2011. La recherche de ressources externes ne peut être présagée à ce jour, c'est la raison pour laquelle la procédure d'alerte est entamée.

En dehors de cela Monsieur Rotrou n'émet aucune réserve sur les comptes 2010 du Centre social et culturel Georges Brassens.

Question dans la salle : un adhérent note que la situation est inquiétante.

Monsieur Guerquin pour l'UFC : souligne l'absence de la mairie à la présente assemblée ainsi que leur absence au conseil d'administration précédent.

Question dans la salle : c'est peut-être prémonitoire ?

Madame Daniau, secrétaire : souligne que si quelqu'un de la mairie avait été présent, il y aurait pu avoir des questions directes.

Monsieur Saumonneau, directeur : les choses ne sont pas aussi simples et la mairie n'est pas le bouc émissaire. Pour la période 2006/2009, nous n'avons pas sollicité de subvention supplémentaire, mais par la suite la subvention municipale n'a que très légèrement été réévaluée, restant inférieure au coût de la vie. De plus, le désengagement de l'État n'a pas été compensé par les collectivités locales qui n'interviennent pas sur tous les fronts, nous y avons donc perdu.

Question dans la salle de Monsieur René, ancien président du centre : quels engagements de la municipalité pour assurer la pérennité de l'établissement ? Pour l'association qui assure une mission de service public ? Pour un équipement de cette importance sur la ville ?

Monsieur Saumonneau : la remarque concerne les deux équipements, le centre social et aussi la Maison pour tous. La stratégie d'économie des coûts a déjà touché ses limites. Le personnel a déjà sacrifié beaucoup de choses et a perdu de son pouvoir d'achat : on ne peut pas aller en avant dans cet axe ; nous ne sommes pas une entreprise du secteur concurrentiel, mais partenaires des collectivités locales , partenaires dans une politique partagée.

Madame Gobert, représentante de la mairie, arrivée avec un peu de retard : la municipalité est au courant de la procédure d'alerte. Le rendez-vous du 29 juin réunira autour de Madame le Maire les élus municipaux responsables des secteurs ayant des relations avec le centre social. La municipalité a une volonté claire de travailler avec le centre social et la maison pour tous et souhaite un engagement clair bilatéral. A titre personnel, elle est prête, ainsi que d'autres élus, à s'investir pour le centre qui est un pôle névralgique du quartier. Toutefois, la mairie rencontre ses propres difficultés et connaît beaucoup d'aléas, mais nous pouvons nous battre ensemble.

Monsieur Moukoury de l'association Gospel Group Musango : On se rend compte qu'il se passe quelque chose d'important et de grave et que la limite des réductions des coûts est déjà atteinte.

Madame Gobert : la procédure ne peut pas en effet, en rester à la réduction des charges, mais va sans doute devoir toucher aux actions car il n'y a pas de solution miracle.

Monsieur Plantevignes, animateur de piano au centre social : des déficits sont cumulés depuis plusieurs années, des mesures drastiques ont été prises, il n'y a pas d'augmentation de subvention en perspective ! Que faut-il faire ?

Monsieur Saumonneau : la communication et les relations du centre social et de la maison pour tous avec la municipalité n'ont pas été à la hauteur de ce qu'elle auraient pu être (les échanges n'ont pas été présents ces dernières années) et la municipalité a également subi des réformes imposées. Nous souhaitons engager une concertation, repenser le partenariat. A partir d'un état des lieux commun, voir quels types de coopération peuvent s'enclencher sans tomber dans la commande publique.

Monsieur Plantevignes : comment s'est creusé le déficit ?

Monsieur Saumonneau : ce n'est pas la fréquentation qui est en cause, sinon nous remettons en cause un de nos objectifs qui est la mixité. Les ateliers réguliers (danses, langues, piano, etc.) sont pratiquement équilibrés et elles sont un point d'entrée pour permettre aux adhérents de s'investir au niveau de la structure (certains membres du CA sont issus des ateliers). Le déficit apparaît en raison de la diminution de la subvention d'État et les subventions des collectivités locales ne sont

pas à la même hauteur. On ne peut pas incriminer un partenaire ou une politique en particulier et il a fallu quelque temps pour arriver au résultat actuel. Le problème est posé depuis 2007. En 2008 cela n'apparaissait pas en raison du soutien massif de la CAF.

Monsieur Plantevignes : il faut donc plus de partenariat.

Monsieur Saumonneau : si l'on regarde sur plusieurs années, seule la subvention municipale n'a pas augmenté. On se tourne vers elle, mais dans le cadre d'un partenariat plus étoffé dans le cadre d'un état des lieux sur lequel on serait d'accord.

Madame Richard : Il s'agit de définir quelles actions développer sur la ville et à quel niveau on se place.

Monsieur Saumonneau : nous avons eu un rendez-vous en 2006, pour la présentation de notre projet 2006/2009, avec les élus de la municipalité et il nous a fallu représenter notre projet, qui avait mal été compris, et dégager une complémentarité. Nous déplorons qu'un contrat d'objectifs n'est pas pu être réalisé et nous souhaitons travailler sur une lettre de mission qui définisse le travail du directeur (en collaboration avec la Fédération des MJC). Nous veillons à la légalité dans le cadre des appels d'offre sur marché public, le contrat d'objectifs ne doit pas être une commande municipale avec mise à concurrence. Nous veillons à la légalité dans le cadre des appels d'offre sur marché public, le contrat d'objectifs ne doit pas être une commande municipale avec mise à concurrence.

Il faut convenir d'une communication régulière et mutualiser nos actions, repenser le partenariat. Refaire un état des lieux et voir les différentes thématiques sur lesquelles cela peut s'enclencher.

Monsieur René : il faut se méfier des marchés publics qui ne sont pas de notre ressort. Attention aux dérives liées à la réponse à une commande : les objectifs du contrat ne doivent pas être imposés.

Madame Richard : il s'agit de confronter les objectifs et de développer ce qui est commun.

Monsieur Saumonneau : le centre social est depuis longtemps sur le territoire, nous avons une expertise, qui reste subjective, mais qui entraîne le débat. Il nous faut défendre nos valeurs et la vie associative dans ses initiatives et sa souplesse de gestion. En 2012, nous allons effectuer une nouvelle analyse de territoire dans le but du renouvellement de notre projet social pour la CAF et dans cette perspective nous souhaitons entamer un dialogue avec la municipalité. Il faut convenir d'une communication régulière et mutualiser nos actions, repenser le partenariat.

Monsieur Guerquin : sur quelle variable peut-on jouer ? La variable d'ajustement est la masse salariale, c'est désagréable d'en arriver là, mais nous allons devoir peut-être passer par la mise en place d'un plan social.

Madame Carraz-Billiat, représentante du personnel : le personnel est bien conscient de cette situation.

Madame Lepagnot : l'alerte du commissaire aux comptes est faite pour faire prendre conscience à tout le monde de la situation.

Monsieur Plantevignes : que représente la masse salariale : les techniciens ou les personnels permanents ?

Monsieur Saumonneau : les recettes des ateliers équilibre la masse salariale des techniciens de ces activités. Concernant le personnel permanent, en 2012 nous aurons le départ en retraite de 2 salariés à plein temps à la ludothèque que nous envisageons de remplacer par 1 poste ½, nous obligeant à modifier les profils de poste.

Monsieur Robert, trésorier : nous engageons un travail afin de trouver la bonne façon de passer ce cap difficile et trouver des solutions.

Question dans la salle : comment a été réglée la situation semblable subie par la MPT Victor Jara il y a quelques années ?

Monsieur Saumonneau : le projet social a été repositionné de façon plus cohérente dans ses actions (exemple des musiques actuelles au sein d'un projet plus social). Le plan de redressement a permis de redresser en partie la situation.

**Monsieur Saumonneau présente le rapport d'activités et d'orientations.** Les actions sont présentées à partir du compte de résultats détaillé situé dans les documents d'assemblée générale qui donne également les chiffres du réalisé 2009 et des prévisionnels 2011 et 2012.

Il présente les recettes propres de l'association des comptes 706000 à 708800. Puis les subventions des comptes 741100 à 748800 en les rattachant aux actions couvertes.

Points spécifiques abordés :

. l'aide exceptionnelle de la Préfecture concernant l'Adulte Relais qui nous a octroyé 12 000 € et ce grâce à notre intervention auprès du Premier Ministre en octobre 2010, alors que nous avons dû assumer la charge du poste sur plusieurs années .

. la subvention de l'ACSE qui couvre les ateliers socio-linguistiques : à ce jour nous ne savons toujours pas quel en sera le montant pour 2011 (janvier/décembre) alors que la saison est pratiquement terminée. Nous avons des rumeurs d'une baisse et à terme d'une suppression de celle-ci. A ce jour nous avons pris la décision de ne pas continuer les ASL en l'état et nous avons suspendu l'atelier théâtre qui y est lié et budgété une diminution des actions autre que les cours de français (sorties culturelles). Afin de pouvoir proposer un parcours pédagogique cohérent aux intéressés, nous envisageons une mutualisation avec les autres structures qui œuvrent dans ce domaine sur le Val-Maubuée.

. le contrat d'avenir CAF et ASP : arrivé à terme en 2010.

. le Fonjep : pour 2011 nous n'en bénéficierons que d'un demi poste.

. la subvention de la ville de Champs-sur-Marne est une dotation globale, non rattachée à une action en particulier, mais à l'animation de la structure.

. les prestations de la CAF sont du même ordre, une prestation centre social liée à l'animation globale et une autre à l'animation collective famille. La prestation CAF Réaap est liée aux actions d'aide et d'appui à la fonction parentale.

. la subvention du Conseil Général est liée au projet « Ce que je regarde me regarde » autour des actions cinéma et arts plastiques.

. le contrat unique d'insertion ASP correspond au contrat que nous avons conclu avec Pôle Emploi pour l'embauche de l'agent d'accueil.

Voir le détail des actions dans les documents d'assemblée générale.

Madame Gobert : souligne que la municipalité est prête à travailler dans le sens de la mutualisation et qu'il s'agit également d'envisager des partenaires privés.

**Nous passons au votes :**

. Le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes doit être voté. Obligation depuis

1994. Depuis, Monsieur Rotrou a toujours été réélu dans ses fonctions. Il présente sa candidature pour 6 ans.

Titulaire : SECCC, Monsieur Michel Rotrou

Suppléant : Société AVEC Expertise et Conseils, Monsieur David Baubet

. Proposition du coût des adhésions pour la saison 2011/2012 :

- individuelle moins de 16 ans : 8 €
- individuelle plus de 16 ans : 11 €
- famille (à partir du 2ème enfant) : 20 €
- association : minimum 25 €

. Les postes vacants au conseil d'administration sont les suivants :

- 4 postes pour une durée de 3 ans
- 1 poste pour une durée de 2 ans

Nous avons 5 candidats :

Monsieur Lecoeur, adhérent de l'atelier Yoga et qui souhaite s'investir un peu plus.

Madame Chambon, ancienne adhérente qui souhaite se réinvestir dans l'association.

Madame Peignier-Charreau, mère de famille de 2 enfants qui fréquente le centre et qui souhaite contribuer à la vie de son quartier

Madame Pena, adhérente des ateliers couture, gym et renforcement musculaire, habitante du quartier depuis 30 ans et qui souhaite aider les autres.

Monsieur Robert, trésorier sortant qui représente sa candidature.

Nous avons 24 votants et 28 pouvoirs, soit 52 suffrages.

Nous avons noté un départ avant le vote.

Résultats des votes :

- . Monsieur Lecoeur pour 3 ans avec 51 voix
- . Madame Chambon pour 3 ans avec 51 voix
- . Madame Peignier-Charreau pour 3 ans avec 51 voix
- . Madame Pena pour 3 ans avec 51 voix
- . Monsieur Robert pour 2 ans avec 51 voix
  
- . Rapport moral : 49 OUI et 2 abstentions
- . Rapport financier : 49 OUI et 2 abstentions
- . Rapport d'activités et d'orientations : 49 OUI et 2 abstentions
  
- . Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes : 49 oui et 2 abstentions

Le conseil d'administration se réunira le 22 juin 2011 à 19h30 dans les locaux du centre social.

La séance est close à 22h30

Céline SWACZYK  
Directrice-adjointe, secrétaire de séance.